

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 10 décembre 2021
Convocation du : 3 décembre 2021
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le dix décembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : M. MONPAYS, Mme GUSTIN, M. MARIE, Mme LEROUX
Mme DE PARIS, Mme COBBAERT, M. MERTEN, Mme DUBREU, M. LANDLER,
M. PLOUY, Mme HALOS

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M. DERONNE et M. QUESTE,
M. BLACTOT et Mme MARZAK-AFFAOUI, M. AIT EL HAJ et Mme PRINGUEZ,
Mme LERNER-BERTRAND et Mme TANGHE, M. PICKEU et M. VANNESTE,
M. CATTOIRE et Mme CASIER, M. DEBUISSON et M. BRUNET, M. BAILLEUL et
Mme NAEYE, Mme DELANNOY-CUISINIER et Mme DELESTREZ, M. DERUYTER
et Mme BAURANCE, M. VANGAEVEREN et M. BAILLON, M. TISON ont délégué
respectivement pour les représenter M. HAESBROECK, Mme COBBAERT,
Mme DE PARIS, Mme DUBREU, M. MARIE, Mme GUSTIN, M. MERTEN,
M. MONPAYS, Mme LEROUX, M. PLOUY, M. LANDLER, Mme HALOS
conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DUBREU

DE21.134

FINANCES**ACOMPTES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
SUPERIEURES A 23 000 € - PREMIER TRIMESTRE 2022***Autorisation - Approbation*

0380

En début d'année et avant le vote du budget primitif, se pose le problème du fonctionnement de certaines associations qui ont besoin d'un minimum de trésorerie pour fonctionner ou d'autres ayant souscrit au dispositif «Chèques emplois associatifs» qui ont besoin d'un minimum de trésorerie pour rémunérer leurs encadrants au cours du premier trimestre de l'année nouvelle.

L'instruction interministérielle n° 85.147 MO du 20 novembre 1985 ne permet d'exécuter les dépenses concernant l'attribution de subventions que sur décision individuelle d'attribution égale à 25 % du montant inscrit au budget primitif 2021 et à condition que les montants soient par la suite repris ou éventuellement complétés lors du vote du budget 2022.

C'est pourquoi il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les acomptes suivants :

<u>Nature Fonction</u>	<u>Nom de l'association</u>	<u>BP 2021</u>	<u>Acompte 2022</u>
6574/33	Le Vivat	283 081 €	70 770 €
6574/422	Centre Social Salengro	121 459 €	30 365 €
	Centre Social les 4 Saisons	131 048 €	32 762 €
6574/40	Club de loisirs Léo Lagrange	170 393 €	42 598 €
	Sports Ouvriers Armentiérais Basket (plus 70 000€ d'avance sur subvention 2021 pour 2022)	11 115 €	2 779 €
	Jeunesse Athlétique Armentéroise - subvention fonctionnement (plus 40 000€ d'avance sur subvention 2021 pour 2022)	25 853 €	6 463 €
	- chèques emploi associatifs	17 250 €	4 313 €
	Société Municipale de Gymnastique - subvention fonctionnement	1 568 €	392 €
	- chèques emploi associatifs	23 250 €	5 813 €

Le versement des acomptes sera décomposé ainsi :

Nom de l'association	25 janvier 2022	25 février 2022	25 mars 2022
Le Vivat	23 590 €	23 590 €	23 590 €
Centre Social Salengro	10 122 €	10 122 €	10 121€
Centre Social les 4 Saisons	10 921 €	10 921 €	10 920 €
Club de loisirs Léo Lagrange	14 200 €	14 199 €	14 199 €
Sports Ouvriers Armentières Basket	927 €	926 €	926 €
Jeunesse Athlétique Armentéroise	2 155 €	2 154 €	2 154 €
Jeunesse Athlétique Armentéroise CEA	1 438 €	1 438 €	1 437 €
Société Municipale de Gymnastique	131 €	131 €	130 €
Société Municipale de Gymnastique CEA	1 938 €	1 938 €	1 937 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les versements ci-dessus proposés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

N'ont pas pris part au vote :

Pour Le Vivat : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Lahcem AIT EL HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Hans LANDLER.

Pour le Centre Social Salengro : Hugues QUESTE, Sylvie GUSTIN, Grégory PICKEU, Pierre VANNESTE, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON

Pour le Centre Social les 4 Saisons : Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Carole CASIER, Christiane DELESTREZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON

Pour le Club de Loisirs Léo Lagrange : Jean-Louis MERTEN

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille